

LA RÉINSTALLATION EN CHIFFRES

Refugié (e): Toute personne forcée de laisser son pays pour fuir la persécution, la guerre ou la violence.

Réinstallation: Sélection rigoureuse par les États, comme le Canada, en vue d'admettre légalement des vulnérables qui ne peuvent ni retourner dans leur pays d'origine, ni vivre en sécurité dans les pays avoisinants réfugiés.

LA RÉINSTALLATION PAR ÉTAPES



Dès l'entrevue d'inscription, le HCR signale les cas vulnérables nécessitant la réinstallation. **Un(e) réfugié(e) ne peut demander la réinstallation.**



Le HCR ne recommande que les cas les plus vulnérables aux pays d'accueil. **Un(e) réfugié(e) ne peut pas choisir son pays de réinstallation.**



La réinstallation ne concerne que les réfugiés dont **les droits fondamentaux (vie, liberté, sécurité, santé)** sont menacés dans le pays d'accueil.



Toute personne reconnue coupable de crimes graves ou constituant une menace pour autrui **ne sera pas recommandée en vue de la réinstallation.**

Critères de vulnérabilité:



CHIFFRES-CLÉS DE LA RÉINSTALLATION:

A date, moins de

1%

des réfugié(e)s sont réinstallé(e)s.

Plus de pays acceptent actuellement des réfugié(e) à la réinstallation.

30

162,500

places de réinstallation ont été mises à disposition par ces pays en 2016

7%

des réfugié(e)s ont besoin d'être réinstallé(e)s.

RÉINSTALLATION AU CANADA

Le Canada est exceptionnellement connu comme pays d'accueil pour les réfugié(e)s et est le second plus grand pays de réinstallation au monde. Depuis 1959, **le Canada a réinstallé près de 700,000 réfugié(e)s**. En 2016, le Canada a réinstallé plus de 46,000 réfugié(e)s.

TROIS PROGRAMMES DE REINSTALLATION AU CANADA

Parrainage de l'État

Réfugiés recommandés par:

Le HCR

Financés par:

Le gouvernement fédéral pendant ans **1**

Parrainage privé

Recommandés par

Le parrainage privé

Financés par:

Le secteur privé pendant les premières années **2**

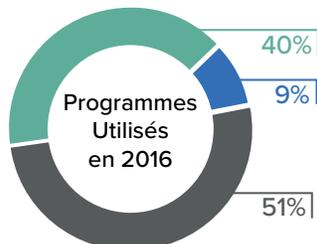
Programme mixte

Recommandés par

Le HCR

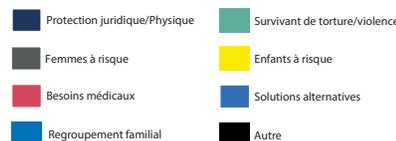
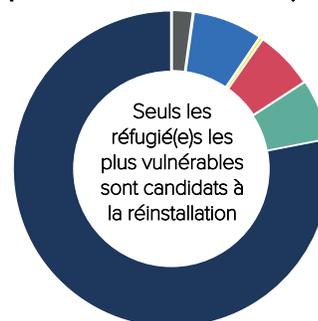
Financial assistance:

Financés 6 mois par le parrainage, 6 mois par le Canada. **3**



Dès réception de la recommandation, les agents consulaires canadiens les filtrent en cas de problème potentiel d'ordre médical, criminel ou sécuritaire, puis évaluent le besoin en réinstallation. Dès l'admission, les réfugié(e)s deviennent résident(e)s permanent(e)s au Canada.

Recommandations du HCR au Canada par critère de vulnérabilité (2016)



Réinstallation au Canada par région d'origine (2016)

